



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Commission
Habitat et planification
Lundi 15 novembre 2021



Ordre du jour :

- 1. Présentation du projet de création d'un « Bricobus solidaire pour l'Auto Réhabilitation Accompagnée » par les Compagnons bâtisseurs d'Auvergne ;**
- 2. Point sur le PLUi ;**
- 3. Questions diverses.**



**1. Présentation du projet de création
d'un « Bricobus solidaire pour l'Auto Réhabilitation Accompagnée »
par les Compagnons bâtisseurs d'Auvergne ;**



« *La solidarité, un chantier à partager* »

Un Bricobus solidaire pour l'Auto Réhabilitation Accompagnée

Financé par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Egalité
Fraternité*



15 Novembre 2021

Les Compagnons Bâtitseurs Auvergne

Notre raison d'être

Une association solidaire, d'intérêt général, créé en 2013 en Auvergne pour :

- Soutenir des ménages modestes, isolés, fragilisés
- Réaliser des travaux d'amélioration sur des logements dégradés, énergivores, vétustes
- Mobiliser les acteurs du territoire : collectivités, travailleurs sociaux, artisans

Une Méthode

Diagnostic et accompagnement
des bénéficiaires : l'ingénierie
sociale, financière et technique



Réalisation de chantiers au domicile
L'Auto-Réhabilitation Accompagnée - **ARA** :

Faire, Faire avec, Faire ensemble !

Ordre du jour

1- Présentation du projet Bricobus Solidaire Cantal

2- les principes de fonctionnement

3- Quelques exemples d'accompagnements

4- Budget et co-construction partenariale

5- Aller plus loin : construire ensemble l'implantation



1- Quels besoins ?

Un territoire de moyenne montagne entre petites villes et ruralité



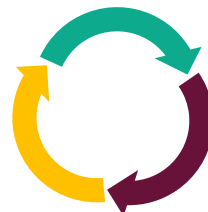
Des enjeux cumulés

Constats

Des problématiques **d'habitat ancien et vétuste** en secteur dispersé et cœur de bourg
Des enjeux **d'appropriation** du logement et **d'inclusion sociale**
La problématique de **l'isolement** social et du **vieillissement**
Des **consommations énergétiques** élevées
La question de **l'accès aux droits** : freins sociaux ou techniques à la mobilisation d'aides

Précarité énergétique
et performance
thermique

Amélioration du
logement, sécurisation



Maintien à
domicile des aînés

1- Rappel du projet Bricobus Solidaire

C'est quoi ?

- Un dispositif (camion outillé) itinérant animé par un professionnel de l'association
- Pour détecter et accompagner des ménages en précarité par une action solidaire
- Et contribuer à la lutte contre le mal-logement par l'Auto-Réhabilitation accompagnée

Par qui ?

- Les CB Auvergne, association d'intérêt général, agrément ISFT, soutenus par le mouvement CB

Auprès de qui ?

- des ménages modestes en situation de précarité sociale ou financière (bénéficiaires RSA, ASS, AAH, ARE, travailleurs pauvres, min. vieillesse, AAH)

Avec qui ?

- En articulation avec les travailleurs et organismes sociaux, les bailleurs et collectivités locales
- En complémentarité avec les politiques sociales, de l'insertion, de l'habitat, du logement
- En lien avec le tissu artisanal

Comment ?

- Par des chantiers participatifs itinérants de sécurisation, d'adaptation, d'amélioration de l'habitat
- Par des ateliers de sensibilisation, de démonstration, d'apprentissage
- Par un accompagnement à la remobilisation à la valorisation, à l'entraide

1- Rappel du projet Bricobus Solidaire



1- Quel bénéfice ?

Un levier de mobilisation

Valorisation des capacités à agir

Un potentiel de pré-professionnalisation

Auprès des locataires

Majoritairement en centre bourg

- En lien avec les Bailleurs sociaux et propriétaires bailleurs
- Des interventions auprès des habitants pour la réalisation de travaux d'aménagement, d'embellissement et d'appropriation du logement
- Des dynamiques collectives sur la base d'ateliers bricolage et permanences

Auprès des propriétaires occupants

En bourg et sur l'habitat isolé

- La détection et l'orientation dans le lien aux dispositifs territoriaux : EPCI et opérateurs de l'habitat
- Une réponse à des situations d'urgence
- La réalisation de travaux complémentaires au droit commun



2- L'offre de services : les principes

Principe d'universalité

Droit d'accès aux conseils, activités et services identiques pour tous les publics, sous conditions de ressources

Les principes éthiques

Principe de non concurrence

Orientation dès que possible vers un artisan lorsque le reste à charge est supportable

Cadre de la charte nationale bricobus

Qui définit des principes clés et modes d'intervention :
« aller vers », « partir de la personne », « mobiliser et agir en partenariat »

2- L'offre de services : les principes

Action à rayonnement collectif

→ alternance d'ateliers collectifs, de chantiers individuels et de dépannages pédagogiques

Visibilité et consistance d'accompagnement

→ Action récurrente ≠ éparpillée

Les principes techniques

Interventions « en dentelle », adaptées aux besoins

- Articulées aux accompagnements en place
 - orientations et animations croisées
- Equilibre entre les interventions :
 - **d'urgence et de sécurisation** (sécu élec. / chauffe eau / garde corps,...)
 - sur la **précarité énergétique** (écogestes, corrections, performance)
 - **d'adaptation** : ergonomie, aides techniques
 - **d'appropriation et d'embellissement**

2- L'offre de services : les principes

Les principes partenariaux

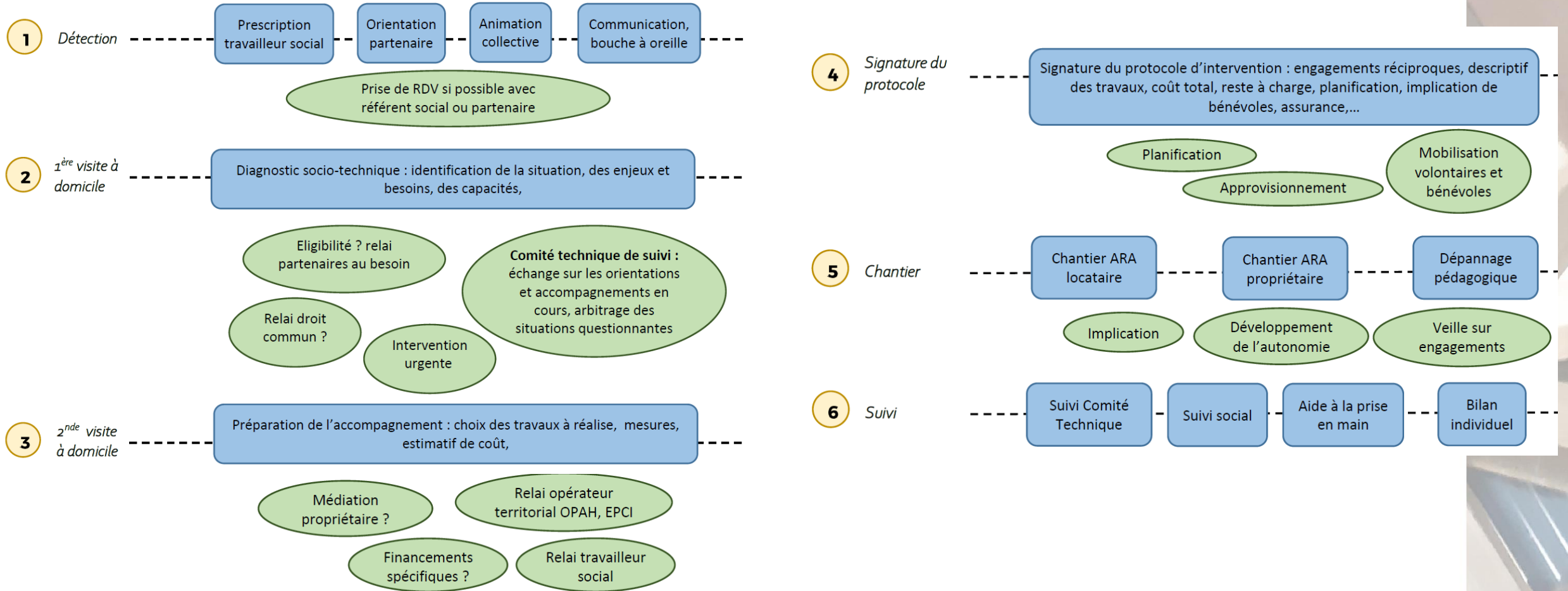
Pilotage : Un cadre global pour un projet unique

- Un projet partagé solidairement par les partenaires financiers
- Droit de regard et objectifs fixés collectivement
- Une disponibilité du service selon la contribution

Suivi opérationnel : le logigramme d'accompagnement



Logigramme d'accompagnement



3- Des exemples d'accompagnement

1- Monsieur A

Aurillac, personne seule

Détection directe par appel

Complément dossier ANAH sur isolation intérieure

Accompagnement : 2 jours d'aide à la mise en œuvre

Budget chantier ARA : 5046 €

Reste à charge ménage : 2700 €

2- Madame M

Chavanon Combrailles Volcans

Veuve, très modeste

Détection : CCV SSIAD

Dépannage pédagogique sur cabine de douche

Coût total : 1177 €

Reste à charge ménage : 50,70€

3-Madame D

St Flour co

Agricultrice très modeste avec enfant

Détection programme Aééla

Chantier d'isolation rampants + combles + murs + porte

Intervention artisan : pose chaudière granules

Coût chantier artisan: 20 K€

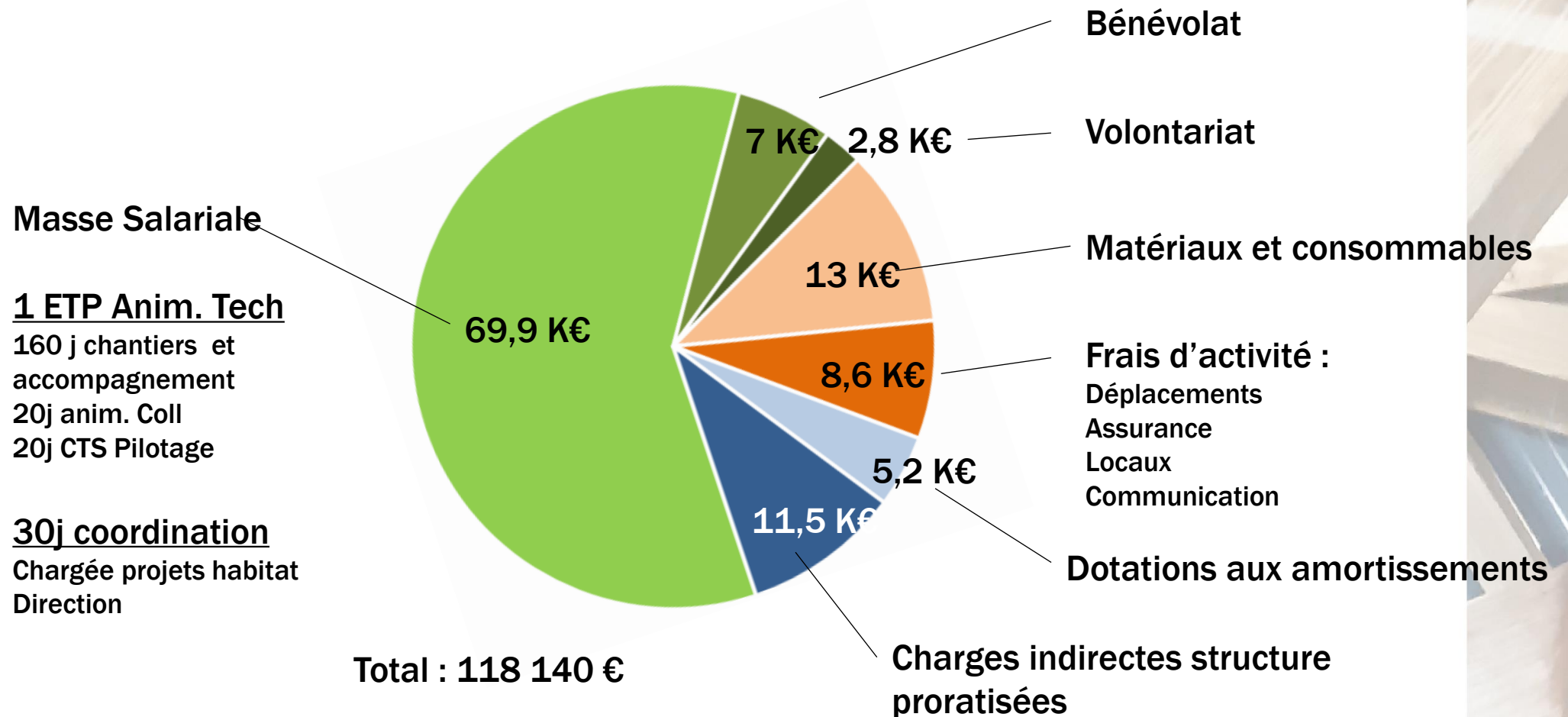
Coût chantier ARA : 14,2 K€

Reste à charge prévisionnel : 6 à 8 K€ selon fonds travaux

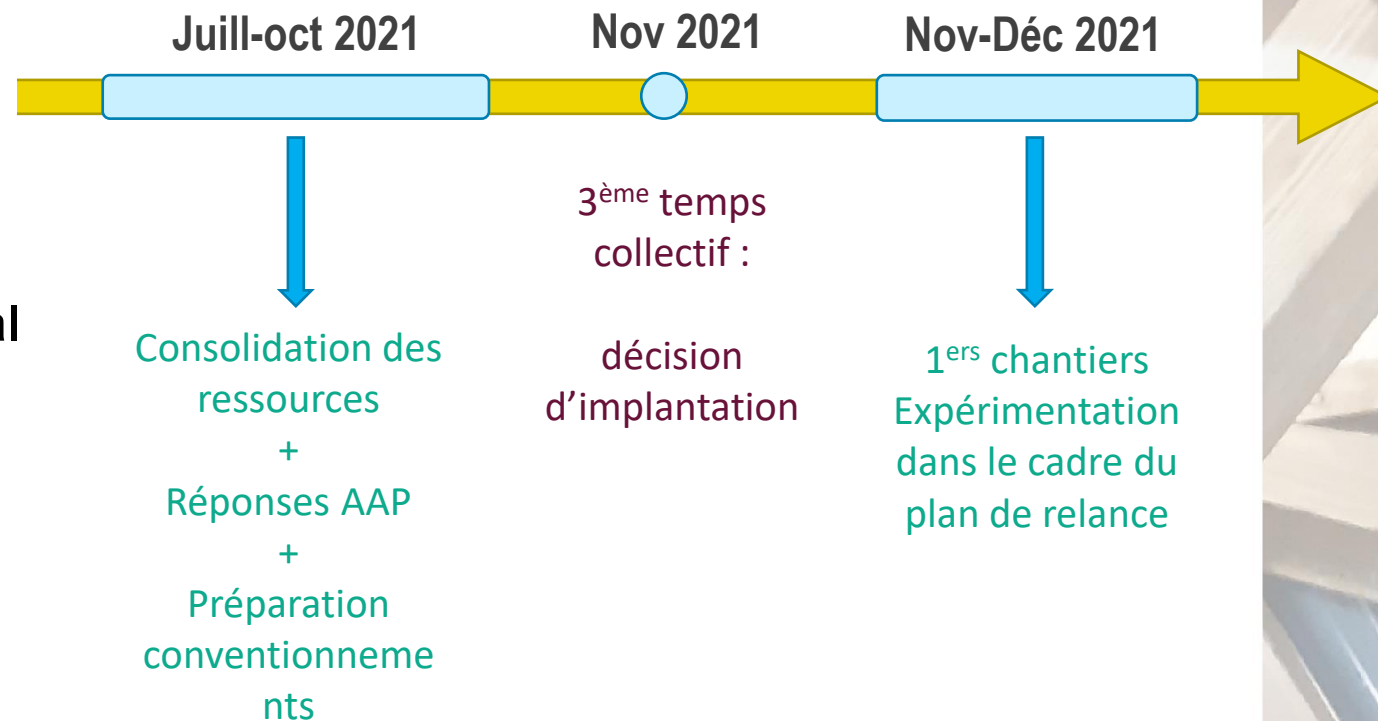
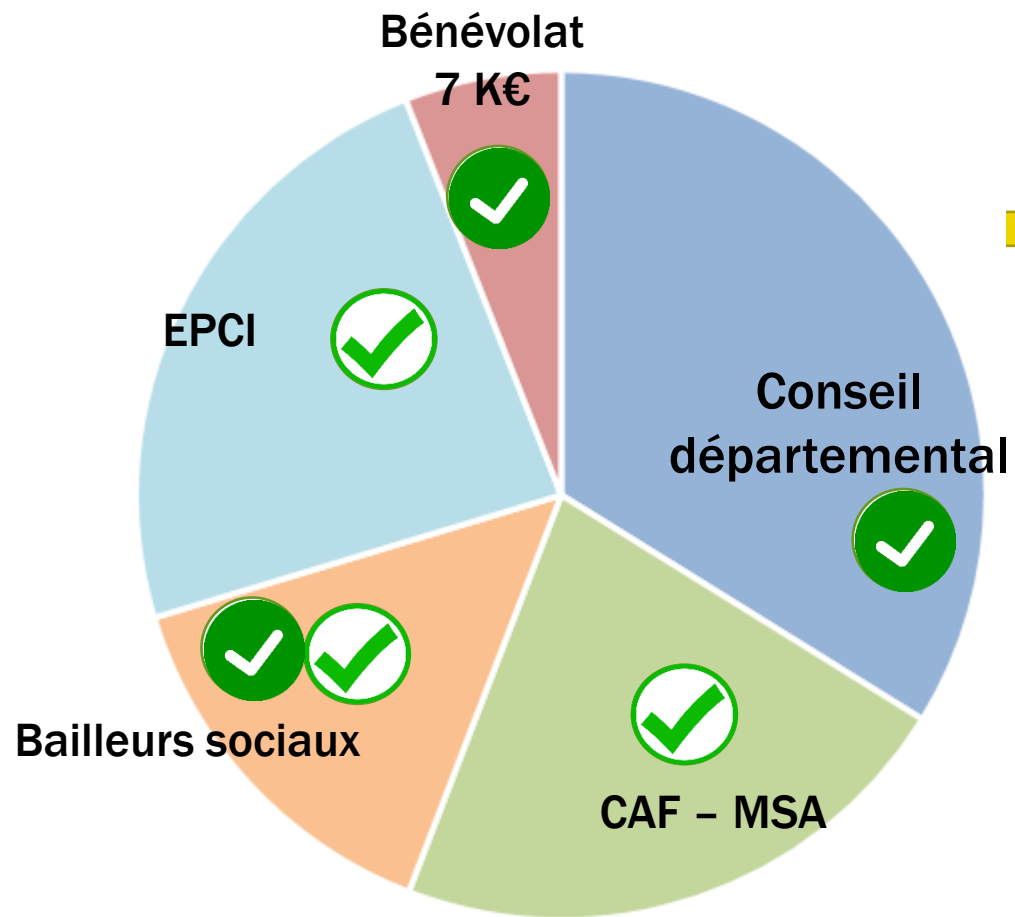
3- L'offre de service : Les emplois

✓ *Le recrutement de l'AT = prêt*

✓ *Le véhicule = acheté*



4- Engagement des partenaires : les ressources



CAPACITE D'INTERVENTION ANNUELLE SUR LE CANTAL

| | Hyp basse | Hyp haute | détail |
|-------------------------|-------------|-----------|---------------------|
| chantiers ARA | 12 | 20 | chantier 5-8 jours |
| dépannages pédagogiques | 18 | 25 | interventions ≈ 1j |
| animations collectives | 10 | 12 | actions collectives |
| Total | 40 | 57 | |
| Moyenne | 48,5 | | |

| Population (INSEE 2018) | total population | parts de contribution | Contribution sollicitée | disponibilité propre (sur fonds EPCI) | disponibilité théorique relative aux co-financeurs départementaux | disponibilité totale | disponibilité en jours d'animateur |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------------------|---|----------------------|------------------------------------|
| Total département 144 000 hab | | | | | | | |
| CABA | 53 247 | 10 | 15 000 € | 13% | 37% | 50% | 101 |
| Cère et Goul en Carlades | 4 908 | 2 | 3 000 € | 3% | 3% | 6% | 12 |
| Saint-Flour Communauté | 23 447 | 5 | 7 500 € | 7% | 16% | 23% | 46 |
| Hautes-Terres Communauté | 11 555 | 3 | 4 500 € | 4% | 8% | 12% | 24 |
| TOTAL | 93 157 | 20 | 30 000 € | 27% | 64% | 91% | 183 |



« *La solidarité, un chantier à partager* »

Contact

Compagnons Bâisseurs Auvergne

40, rue des Salins – 63 000 Clermont-Ferrand

Mael Berger, directeur

09 82 51 23 04 – 07 78 05 31 41

m.berger@compagnonsbatisseurs.eu



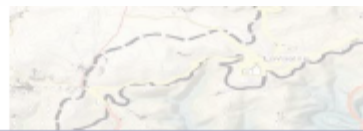
Rappels Budget habitat 2021 :

| SUIVI-ANIMATION PIG ET OPAH-RU | | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| TOTAL | 216 866 € | TOTAL | 216 866,00 € |
| Prestations suivi-animation | 175 110 € | ANAH | 143 404,50 € |
| Campagne de repérage | 27 000 € | Autofinancements | 73 461,50 € |
| Autres missions (comm + CAUE) | 14 756 € | | |

| | |
|--------------------------|------------------|
| AIDES AUX TRAVAUX | 227 405 € |
| PIG | 114 000 € |
| OPAH-RU | 113 405 € |



2. Point sur le PLUi ;



Le PLUi c'est quoi?

Un document stratégique

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement de la Communauté de communes pour les 15 prochaines années.

Une démarche solidaire pour renforcer l'attractivité du territoire

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Un outil réglementaire

Le PLUi est un document qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il a vocation, à terme, à se substituer aux documents en vigueur dans les communes : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Cartes Communales.

Les étapes du projet



01

OBSERVER le territoire

LE DIAGNOSTIC

Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux du territoire.



02

CHOISIR un cap

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Exprime une vision stratégique du développement de la commune



03

DEFINIR des Règles

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables



04

VALIDER le projet

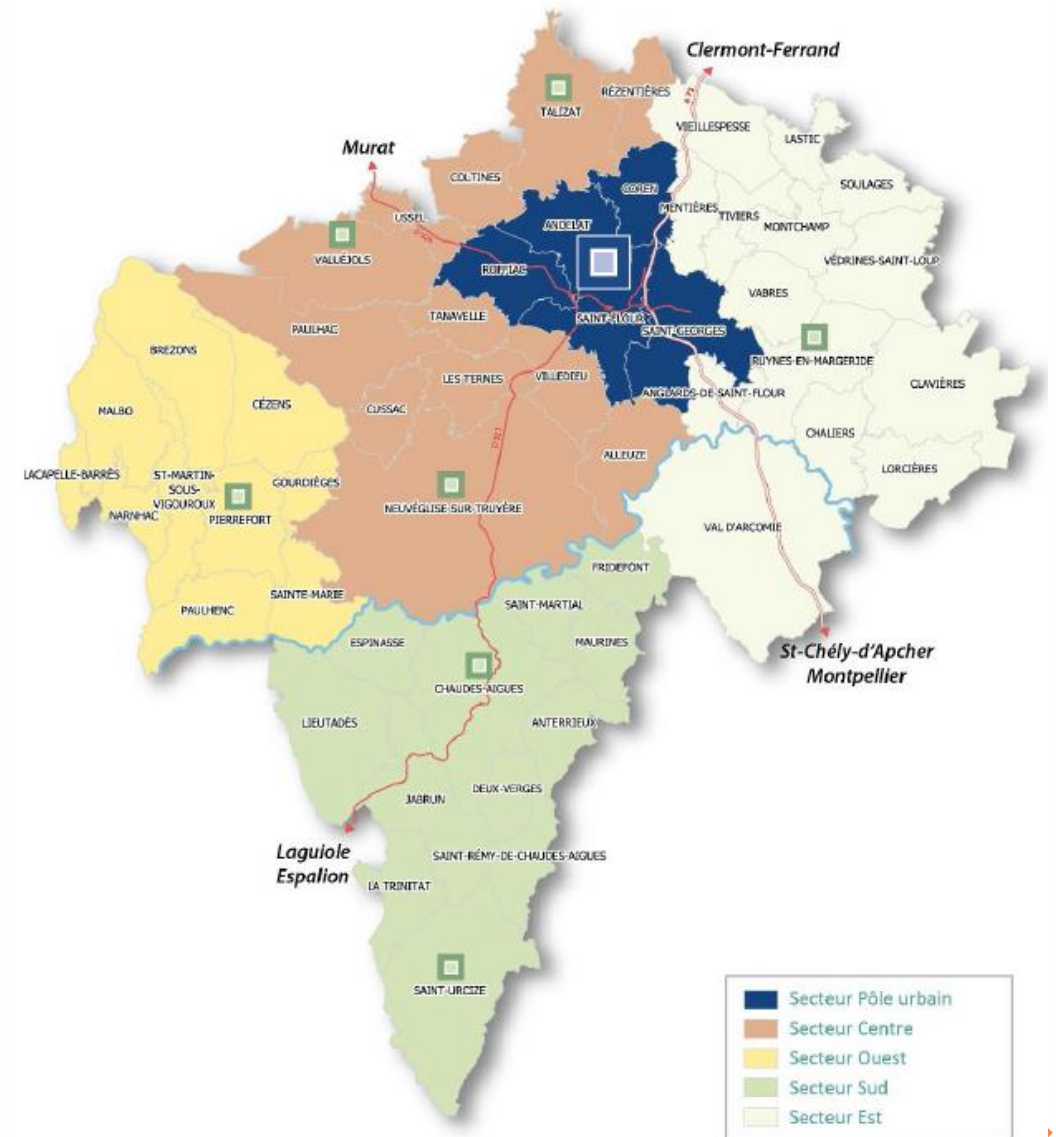
LA VALIDATION

L'approbation définitive du PLUi par le Conseil municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique.



●●●● Traduction réglementaire du PLUi

| | Conférences territoriales | Réunions communales |
|---------------------|---------------------------|--|
| SECTEUR SUD | 8 juillet 2021 | 23 et 24 septembre 2021 |
| SECTEUR OUEST | 8 juillet 2021 | 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2021 |
| SECTEUR EST | 01 octobre 2021 | 24 et 25 novembre 2021 |
| SECTEUR CENTRE | Décembre 2021 | Début 2022 |
| SECTEUR PÔLE URBAIN | Début 2022 | Début 2022 |



●●●● Traduction règlementaire du PLUi

- **Conférences territoriales** > présentent les principes et objectifs fonciers aux élus communaux
- **Le projet de zonage V1** > remis à chaque commune, pour avis
- **Une réunion communale d'échanges** > avec le cabinet Campus Développement
- **Le projet de zonage V2** > tenant compte des échanges est transmis à la commune, qui dispose de plusieurs semaines pour transmettre ses observations et questions au cabinet Campus ou au service urbanisme de Saint-Flour Communauté
- **Une nouvelle réunion d'échanges** peut être prévue à la demande de la commune
- **Objectif** > finaliser les projets de zonage en juin 2022



3. Questions diverses



**Merci de
votre attention**

